

PROFESSION ARTISTE

Guide pratique à l'intention des artistes en arts visuels

LE REGROUPEMENT
DES ARTISTES EN ARTS VISUELS
DU QUEBEC

www.RAAV.org | raav@raav.org

Remerciements

Le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec souhaite remercier le Conseil des arts et lettres du Québec (CALQ) ainsi que le Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC) pour leur support financier.

Le RAAV souhaite également remercier tous les artistes membres en règle de leur association professionnelle qui, grâce à leur cotisation, la soutiennent dans ses activités. C'est pourquoi ce guide leur est dédié.

Ont contribué à l'élaboration de ce Guide :

Me Georges Azzaria, avocat

Christian Bédard, directeur général - RAAV

Éric Dufresne-Arbique, Coordonnateur au développement professionnel - RAAV

Sylvain Faucher, adjoint à la direction - RAAV

Julie Legault, agente de développement culturel – Ville de Montréal

Lise Létourneau, artiste et présidente du RAAV

Yves Louis-Seize, artiste

Joanna Piro, chargée de projet - RAAV

Me Normand Tamaro, avocat

Sylvie Tourangeau, artiste

Introduction

Tout au long de sa carrière, un artiste en arts visuels doit porter une foule de chapeaux : surtout celui du créateur et parfois celui d'un entrepreneur; à certains moments, il se fera un peu comptable, à d'autres il gèrera et négociera l'utilisation de ses droits d'auteur; il rédigera son texte de démarche artistique pour ensuite actualiser son site Internet; il négociera la tenue d'une exposition avec son galeriste pour ensuite gérer la réalisation d'un projet d'art public. Ainsi, tout au long de sa carrière, un artiste peut être appelé à transiger avec une foule d'intervenants en plus de ses pairs : galeristes, collectionneurs, avocats, architectes, directeurs de centres d'exposition, conservateurs de musée...

En somme, un artiste oeuvrant dans le domaine des arts visuels sera appelé à maîtriser une foule de connaissances et de compétences en plus d'apprendre à évoluer dans différents milieux. C'est pourquoi, soucieux de participer activement à leur développement professionnel, le RAAV propose ce *Guide pratique* aux artistes, jeunes et moins jeunes.

La conception et la rédaction de ce guide reposent sur le postulat principal de la Politique de formation continue du RAAV. Nonobstant le talent, mieux les artistes, jeunes et moins jeunes, seront informés-es des conditions de pratiques professionnelles, et mieux ils seront outillés pour bien gérer leur carrière, meilleures seront leurs chances d'améliorer leurs revenus et de s'épanouir dans la carrière qu'ils ont choisie.

Tant pour les artistes qui débutent, que pour les artistes à mi-carrière qui ont appris, parfois à leurs dépens, à évoluer dans ce milieu, le RAAV propose ici une foule d'informations qui, souhaitons-le, les aideront à se familiariser avec la profession d'artiste mais aussi avec le milieu québécois des arts visuels, ses rouages, ses lois, afin de mieux y cheminer.

La publication du guide en version électronique permettra éventuellement de lui ajouter de nouveaux chapitres et, au besoin, d'y apporter des correctifs ou des modifications.

Bonne lecture!

Éric Dufresne-Arbique
Coordonnateur au développement professionnel
Regroupement des artistes en arts visuels du Québec

Chapitre 13

Les associations d'artistes

Au cours de sa carrière, l'artiste pourrait vouloir s'affilier à une association professionnelle. Faire partie d'une association d'artistes professionnels, c'est participer au développement d'une solidarité avec le milieu, avoir accès à une foule d'information utile et bénéficier d'une certaine réciprocité quant à la défense de ses intérêts professionnels, moraux et/ou socio-économiques. En effet, selon son mandat spécifique, une association d'artistes travaille pour l'artiste en lui proposant différents services, informations ou autres.

Si seules les associations professionnelles¹ dûment mandatées par la Loi S-32.01 sont habilités à représenter les artistes à l'échelle provinciale et agir comme porte-parole officiel des artistes de leur domaine respectif, il existe d'autres organismes dont le champ d'action sera d'envergure disciplinaire, local ou provincial et dont l'adhésion pourrait s'avérer profitable pour les artistes. Les Conseils régionaux de la culture, notamment, constituent des références utiles à divers égards.

Nous vous présentons ici les principales associations; les informations sur chacun d'elle proviennent de leur site Internet.

Les principales associations

L'Association des illustrateurs et illustratrices du Québec (AIIQ)

Fondée en 1983, l'Association des illustrateurs et illustratrices du Québec est un organisme sans but lucratif ayant pour mission de regrouper et de soutenir les illustrateurs, de promouvoir et de diffuser l'illustration. Ses services sont essentiellement reliés à la promotion des illustrateurs. Elle vise à mettre à leur disposition des outils de promotion performants aux meilleurs tarifs possible

Elle offre à la relève en illustration le soutien nécessaire afin de comprendre et de pratiquer leur profession dans les meilleures conditions possible. De même, elle encourage les illustrateurs d'expérience à soutenir leur milieu en contribuant à la formation de cette relève.

L'AIIQ regroupe des illustrateurs de renommée internationale autant que des artistes amateurs, qui sont unis dans un même désir de création artistique et dans une même volonté de succès.

www.illustrationquebec.com

¹ Ces associations sont : le Conseil des métiers d'arts du Québec, l'Union des écrivaines et des écrivains du Québec, le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec et l'Association québécoise des auteurs dramatiques.

ARPRIM – Regroupement pour la promotion de l’art imprimé

De 1978 à 2004, le Conseil québécois de l’estampe représentait et défendait les intérêts des estampiers québécois sur les plans professionnel, économique, social et moral. Afin de répondre davantage aux besoins des artistes et du milieu de l’estampe avec l’introduction de nouvelles pratiques, l’organisme a subi une restructuration complète de sa structure, de son mandat et de ses activités en février 2005. Le Conseil québécois de l’estampe a donc été modifié pour ARPRIM, Regroupement pour la promotion de l’art imprimé.

L’art imprimé rassemble toutes les techniques d’art traditionnelles et/ou innovatrices qui utilisent la matrice comme moyen de création. Le mandat d’ARPRIM est de promouvoir la connaissance, la circulation et la diffusion de l’estampe contemporaine et de l’art imprimé actuel à l’échelle nationale et internationale.

www.arprim.org

Le Conseil des métiers d’art du Québec

Corporation professionnelle des artistes et artisans en métiers d’art, le Conseil des métiers d’art du Québec (CMAQ), fondé en 1989, regroupe plus de 900 membres et représente l’ensemble des professionnels du secteur, c’est-à-dire 3000 artisans à travers le Québec. Ses objectifs sont les suivants :

- Promouvoir et défendre les intérêts moraux et socio-économiques des artisans, des ateliers et du secteur des métiers d’art;
- offrir aux artisans des services visant à développer et à promouvoir la qualité et l’excellence de la production en métiers d’art;
- commercialiser les produits des métiers d’art au Québec et à l’extérieur.

Le CMAQ est le principal levier du développement des métiers d’art québécois et de leur commercialisation nationale et internationale. Par ses corporations affiliées, il est le promoteur des deux plus importants salons professionnels, le Salon des métiers d’art du Québec et Plein Art. De plus, par l’entremise de Design Métiers d’art, une compagnie sans but lucratif dont il est propriétaire, le CMAQ possède trois boutiques où l’on retrouve exclusivement des créations d’artisans, l’une dans la métropole (Marché Bonsecours), les deux autres dans la capitale (Place-Royale), ainsi que la Galerie CRÉA - Métiers d’art contemporains, vouée à la diffusion des pièces uniques et de recherche.

www.metiers-d-art.qc.ca

Le Conseil québécois des arts médiatiques

Le CQAM a pour mission d’assurer la défense, la promotion et la représentation des créateurs professionnels, des travailleurs culturels et des organismes en arts médiatiques auprès des instances gouvernementales et des communautés locales, nationales et internationales et auprès des autres associations professionnelles en arts et culture.

www.cqam.org

Le Regroupement des artistes en arts visuels - RAAV

Le RAAV défend depuis 1990 les droits et les intérêts de tous les créateurs et toutes les créatrices en arts visuels au Québec. C'est la seule association reconnue pour représenter l'ensemble des artistes professionnels ayant une démarche de création en arts visuels.

À cette fin, le RAAV a obtenu le statut d'association « reconnue », par la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs (CRAAAP) qui est une société d'État et un tribunal administratif, tributaire du ministère de la Culture et des Communications, décision émise le 24 novembre 1992, en vertu de la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs* (L.R.Q., ch. S-32.01).

Tel qu'inscrit dans la Loi S-32.01, le mandat du RAAV est de :

- Veiller au maintien de l'honneur de la profession artistique et à la liberté de son exercice ;
- promouvoir la réalisation de conditions favorisant la création et la diffusion des œuvres;
- défendre et promouvoir les intérêts économiques, sociaux, moraux et professionnels des artistes professionnels;
- représenter les artistes professionnels chaque fois qu'il est d'intérêt général de le faire.

www.raav.org

Regroupement des arts interdisciplinaires du Québec

Fondé en avril 2005, le Regroupement des arts interdisciplinaires du Québec est un organisme à but non lucratif qui rassemble et représente les compagnies, les diffuseurs et les artistes oeuvrant en arts interdisciplinaires au Québec. Il a pour mandat la défense des intérêts professionnels et l'amélioration des conditions socio-économiques de ses membres. Par ses activités d'information, de concertation, de réseautage, de promotion et de formation, le RAIQ entend participer activement au développement et au rayonnement de la discipline sur l'ensemble du territoire. Dans une perspective à long terme, le RAIQ souhaite apporter une contribution importante permettant : de multiplier les échanges et collaborations entre les différents intervenants du secteur au Québec et d'ailleurs; favoriser une meilleure connaissance chez le public de ces nouvelles formes d'art; et enfin d'obtenir de la part des différents pouvoirs publics une juste reconnaissance des arts interdisciplinaires.

Les arts interdisciplinaires

<http://raiq.ca>

Les conseils régionaux de la culture

De manière générale, les Conseils régionaux de la culture (CRC) identifient, analysent et défendent les besoins culturels des régions du Québec. Les CRC ont pour mission de promouvoir le développement régional et la décentralisation des instruments de développement culturel. Ils établissent et véhiculent les préoccupations, les besoins et les priorités régionales auprès des instances gouvernementales afin que les interventions de l'État correspondent aux particularités de chaque région. Ils peuvent aussi aiguiller les artistes résidant en région vers les programmes d'aide existants des diverses municipalités. Voici les informations disponibles sur le site du Conseil des arts et lettres du Québec.

Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent

Mandat : Rassembler, regrouper et représenter. Mission de concertation, de consultation et d'animation. Il agit à titre de conseiller, d'aviseur et de promoteur et se charge d'offrir des services adéquats à ses membres.

www.crcbsl.org

Conseil régional de la culture du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Mandat : Exerçant son leadership au sein du milieu des arts professionnels, de la culture, des communications et auprès de ses partenaires socio-économiques, il doit favoriser le développement du secteur en privilégiant les rôles de concertation, de rassemblement, de représentation et de services sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

www.crc02.qc.ca

Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches

Mandat : Regrouper, représenter et offrir des services aux intervenants culturels de l'ensemble des disciplines artistiques. Favoriser le développement des arts et de la culture dans les régions de Québec et Chaudière-Appalaches. Baser son action sur la concertation, ce qui permet d'intervenir auprès de différents partenaires et de jouer un rôle-conseil sur le développement des arts et de la culture. Sa concertation conduit à des actions de développement, de sensibilisation et de promotion.

www.culture-quebec.qc.ca

Culture Mauricie

Mandat : Rassembler et représenter les artistes professionnels ainsi que les diffuseurs et organismes culturels des régions Mauricie et Centre du Québec; assurer la promotion et la prise en compte des intérêts artistiques et culturels auprès des diverses instances régionales et nationales en ayant comme objectif premier le développement des arts et de la culture.

www.culturemauricie.ca

Conseil de la culture de l'Estrie

Mandat : Regrouper des organismes de création, de production, de diffusion et de formation préoccupés par l'un des aspects de la culture en région; constituer un réseau de services, de soutien, d'information et de contacts pour l'ensemble des acteurs de la scène culturelle de la région estrienne; collaborer à la promotion et au développement des arts et de la culture, par la concertation.

www.cultureestrie.org

Culture Montréal (répondant régional)

Mandat : Culture Montréal est une organisation indépendante et sans but lucratif rassemblant toute personne intéressée à promouvoir la culture sous toutes ses formes comme élément essentiel du développement de Montréal. Culture Montréal est un lieu de réflexion, de concertation, de coordination et d'intervention dont l'action est orientée vers les milieux culturels, les instances décisionnelles politiques et civiles, de même que les citoyens. Culture Montréal participe à la définition, à la reconnaissance et à la diffusion de la culture montréalaise dans sa richesse et sa pluralité, à travers des activités de recherche, d'analyse et de communication.

www.culturemontreal.ca

Conseil régional de la culture de l'Outaouais

Mandat : Conseiller, concerter, consulter et représenter le milieu culturel et artistique de la région, en ayant comme premier objectif le développement du secteur; soutenir et promouvoir les efforts des artistes, des organismes culturels et des entreprises culturelles qui oeuvrent à l'intérieur de champs d'activités spécifiques : lettres, métiers d'art, arts de la scène, arts médiatiques, arts visuels, patrimoine sur le territoire de l'Outaouais; représenter le milieu culturel et artistique de l'Outaouais auprès de divers partenaires régionaux et auprès d'instances nationales.

www.crcq.org

Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue

Mandat : Concierter et planifier le développement des arts et de la culture, consulter et représenter les intérêts des artistes et organismes culturels et artistiques, et promouvoir les réalisations de ces milieux.

<http://crcat.qc.ca>

Conseil de la culture de la Côte-Nord

Mandat : Le Conseil régional de la culture et des communications de la Côte-Nord est un organisme sans but lucratif dont la mission touche le développement des arts, des lettres, de la culture et des communications. Ses rôles fondamentaux sont de concerter, rassembler, représenter et conseiller les secteurs de la culture et des communications de la région nord-côtière. Son conseil d'administration, composé de 15 personnes, assure la représentativité du milieu. On y trouve des délégués par territoire de municipalité régionale de comté (MRC) de même que des représentants des domaines concernés.

Afin de favoriser le développement et le rayonnement des créateurs et des artisans de la culture et des communications, des alliances et des collaborations ont été établies avec différents partenaires régionaux et provinciaux : Conseil des arts et des lettres du Québec, Conseil régional de développement de la Côte-Nord, Conseil québécois des ressources humaines en culture, direction régionale d'Emploi-Québec, Fonds de stabilisation et de consolidation des arts et de la culture du Québec et Tourisme Québec.

www.cccc-cote-nord.org

Conseil de la culture de la Gaspésie

Mandat : Promouvoir et défendre les intérêts du milieu culturel gaspésien et soutenir son développement.

www.culturegaspesie.org

Arrimage - Corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine

Mandat : Arrimage a une mission de concertation, de soutien et de planification en matière de développement des arts et de la culture, de consultation et de représentation des intérêts des artistes et des organismes culturels et artistiques et de promotion des réalisations de ces milieux.

www.arrimage-im.qc.ca

Culture Lanaudière

Mandat : Regrouper les individus et les organismes qui oeuvrent au développement culturel régional; contribuer à la définition des orientations et au développement de l'activité culturelle sur le territoire; représenter les intérêts et les volontés du milieu culturel afin d'obtenir au nom de toute la région des interventions gouvernementales ou autres propres à favoriser le développement des arts et de la culture dans Lanaudière; faire connaître la réalité et les particularités de la culture dans Lanaudière, à l'intérieur et à l'extérieur de la région; favoriser une plus grande participation des citoyennes et citoyens à la vie culturelle.

www.culturelanaudiere.qc.ca

Conseil de la culture des Laurentides

Mandat : Soutenir les artistes, artisans, organismes culturels, municipaux, scolaires et privés, de les rassembler et d'en concerter les actions afin de développer et de promouvoir les arts, la culture et les communications de la région administrative des Laurentides. Il a aussi comme mandat la planification stratégique du secteur culturel dans le cadre du plan de développement régional.

www.culturelaurentides.com

Conseil montérégien de la culture et des communications

Mandat : A pour mission fondamentale le développement de la culture et des communications en Montérégie. Rassembler et représenter les milieux professionnels de ces secteurs et assurer la promotion et la défense de leurs intérêts auprès des instances locales, régionales et nationales dans une perspective d'harmonisation et de développement global.

www.culturemonteregie.qc.ca

Conseil de développement culturel du Centre-du-Québec

Mandat : Le Conseil de développement culturel du Centre-du-Québec (CDCCQ) a comme mission d'appuyer le développement culturel de la région du Centre-du-Québec et entend y parvenir en regroupant, concertant, conseillant, informant et représentant les intervenants centricois de l'ensemble des domaines artistiques et culturels.

www.culture.centre-du-quebec.qc.ca